

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présent label. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

À USAGE RESTREINT

Ce produit doit être entreposé ou gardé loin des aliments destinés aux humains et aux animaux.

BIEN LIRE L'ÉTIQUETTE. UTILISER SELON LES PRÉCAUTIONS, LES AVERTISSEMENTS ET LES MODES D'EMPLOI

MODE D'EMPLOI

À moins d'avis contraire, utiliser les doses d'emploi recommandées dans la quantité d'eau requise par hectare.

Applications terrestres

200 à 1 000 litres d'eau.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

CULTURE	INSECTE	DOSAGE LITRES MONITOR 480	COMMENTAIRES
Brocoli Chou de Bruxelles Chou Chou-fleur	Fausse Arpenteuse du chou Piéride du chou Larves de la Fausse Teigne des crucifères Pucerons	1,1 – 2,3 L	Appliquer 1,1L/ha à intervalles de 7 jours dès l'apparition des insectes ou des dégâts. Pour infestation importante, utiliser 1,85 – 2,3 L/ha à intervalles de 7 à 14 jours. Ne pas utiliser sur le chou-fleur ou le chou pendant les 7 jours qui précèdent la première récolte et sur le brocoli et le chou de Bruxelles, 14 jours avant la première récolte. Ne pas appliquer du haut des airs.
Laitue Pommée (Culture de plein champ)	Fausse Arpenteuse du chou Pucerons	1,1 – 2,3 L	Appliquer 1,1 L/ha à intervalles de 7 jours dès l'apparition des insectes ou des dégâts. Pour infestation importante, utiliser 1,85 – 2,3 L/ha à intervalles de 7 à 14 jours. Ne pas utiliser pendant les 14 jours qui précèdent la première récolte. Ne pas appliquer du haut des airs.

Pomme de terre	Pucerons Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Cicadelle de la pomme de terre	1,85 – 2,3 L	Utiliser 1,85- 2,3 L/ha. Appliquer à intervalles de 10 à 14 jours ou au besoin. Ne pas utiliser pendant les 14 jours qui précèdent la récolte. Ne pas appliquer du haut des airs.
	Punaise terne (Ontario uniquement)		
Graines de colza	Légionnaire bertha	575 mL -1,25 L	Utiliser de 575 mL à 1,25 L par hectare. Procéder par pulvérisations aériennes* ou au sol dès que les larves ou les premiers dégâts apparaissent. Deux applications sont possibles. Ne pas appliquer dans les 10 jours qui précèdent la récolte.
	Sauterelles	1,25 L	Utiliser 1,25 L par hectare. Procéder par pulvérisations aériennes ou au sol dès que la migration des sauterelles des fossés et bordures de champs est visible. Deux applications sont possibles. Ne pas appliquer dans les 10 jours qui précèdent la récolte.

*POUR UNE PULVÉRISATION AÉRIENNE SUR LES GRAINES DE COLZA, NE PAS UTILISER MOINS DE 10 LITRES D'EAU PAR HECTARE. Se référer aux précautions à prendre pour l'épandage aérien de pesticides.

PRÉCAUTIONS

Ne pas appliquer le produit lorsqu'il a danger que le brouillard de pulvérisation atteigne les cultures avoisinantes de légumes, fourrages et autres qui peuvent subir quelques dommages ou devenir inutilisables, incommestibles ou invendables.

POISSONS ET FAUNE

Le produit est toxique pour les poissons et la faune. Éviter la contamination des lacs, ruisseaux et étangs. Les eaux souillées de ce produit auront pour effet de tuer les poissons. La faune qui pénètre sur des surfaces traitées au MONITOR peut devenir indisposé. Le produit est très toxique pour les abeilles qui se trouvent dans le brouillard de pulvérisation ou qui viennent en contact avec les

résidus du produit sur les récoltes. Éviter l'emploi du produit pendant la floraison et la pollinisation de cultures.

ENTREPOSAGE

Garder le produit dans son contenant d'origine. Ne pas mettre du produit concentré ou dilué dans des contenants servant aux aliments ou boissons.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES PERSONNES NON AUTORISÉES

ÉVITER LE CONTACT DU PRODUIT AVEC LA PEAU - NE PAS RESPIRER LE PRODUIT - NE PAS INGÉRER

Le produit est toxique s'il est ingéré, respiré ou absorbé à travers la peau. Le produit est rapidement absorbé par la peau. Éviter toute projection du produit dans les yeux, sur la peau ou les vêtements. Porter un masque ou appareil respiratoire du type recommandé pour la protection contre les insecticides organo-phosphorés. Porter des gants de caoutchouc, des lunettes et vêtements protecteurs. Laver soigneusement à l'eau et au savon les mains, les bras et le visage avant de manger ou de fumer. Bien laver à l'eau chaude et au savon tous les vêtements de travail souillés. Éloigner les personnes non protégées des endroits traités ou les endroits où il peut y avoir du brouillard de pulvérisation. Les endroits évacués doivent être réintégrés seulement après la disparition des vapeurs volatiles d'insecticides. Éviter l'entreposage ou le transport du produit avec les aliments destinés aux humains ou aux animaux.

PREMIERS SOINS

Lorsqu'il y a **contact du produit avec la peau**, enlever les vêtements souillés et laver immédiatement à l'eau et au savon les parties atteintes. S'il y a projection du produit **dans les yeux**, laver abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si du produit **a été ingéré**, faire boire le patient de l'eau, provoquer immédiatement le vomissement en touchant l'arrière de la gorge avec le doigt jusqu'à ce que les vomissements soient clairs. Tenir le patient étendu et calme. **APPELER IMMÉDIATEMENT LE MÉDECIN OU UN CENTRE ANTI-POISON.**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pour renseignements en cas d'urgence – téléphoner au (651) 632-8946. Ce produit est un inhibiteur de la cholinestérase qui a pour effet de stimuler le système nerveux central. Les symptômes sont: poitrine oppressée, transpiration excessive, pupilles contractées, maux d'estomac, vomissements et diarrhée. L'antidote thérapeutique recommandé est le sulfate d'atropine administré en doses massives et répétées au besoin jusqu'à la disparition complète de l'intoxication. Le **2-PAM** est aussi un antidote recommandé qui peut être administré avec l'atropine. La morphine est contre-indiquée dans un tel cas. Surveiller pour un oedème pulmonaire qui peut se développer dans les cas d'intoxication grave, même après 12 heures. Dès les premiers symptômes d'oedème pulmonaire, placer le patient sous la tente d'oxygène et administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consulter le site Internet www.cropro.org/.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI POUR L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* tronc commun – utilisation des pesticide module – pulvérisation aérienne (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (415) 536-3480. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Monitor 480 Liquid Insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Monitor 480 Liquid Insecticide et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides Monitor 480 Liquid Insecticide:

- Dans la mesure du possible, alterner le Monitor 480 Liquid Insecticide ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Arvesta Corporation au (415) 536-3480.

MONITOR est une marque déposée de Arysta LifeScience Corporation.

